

Faculté de médecine

Université 
de Montréal

Université 
de Montréal
et du monde.

Guide à l'intention des nouveaux professeurs internationaux

Avril 2022

Table des matières

L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	3
Portrait de l'UdeM.....	3
Gouvernance de l'UdeM.....	4
LA FACULTÉ DE MÉDECINE	7
L'équipe de la direction de la faculté	8
La recherche à la faculté de médecine	9
VOTRE ARRIVÉE À L'UNIVERSITÉ.....	10
1. Votre nomination	10
2. Votre entrée en fonction	11
3. Vos conditions de travail	12
4. Votre rémunération.....	12
5. Progression salariale.....	12
6. Dépôt direct.....	12
7. Votre allocation pour dépenses professionnelles	13
8. Votre fonds de démarrage.....	13
9. Achat d'un ordinateur	13
10. Programme de francisation pour professeurs réguliers.....	14
VOTRE ARRIVÉE À MONTRÉAL.....	15
1. Démarches d'immigration	15
2. Votre déménagement	15
3. Numéro d'assurance sociale.....	15
4. Avantages sociaux	16
5. Exemption d'impôt provincial pour les professeurs recrutés à l'étranger	17
6. Intégration de la conjointe ou du conjoint.....	18
7. Éducation et services de garde.....	18
8. Finances	19
9. Téléphone mobile et internet.....	20
10. Location d'un logement et achat d'une propriété	20
11. Se déplacer à Montréal.....	21

L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Portrait de l'UdeM

L'Université de Montréal est classée parmi les meilleures au monde :

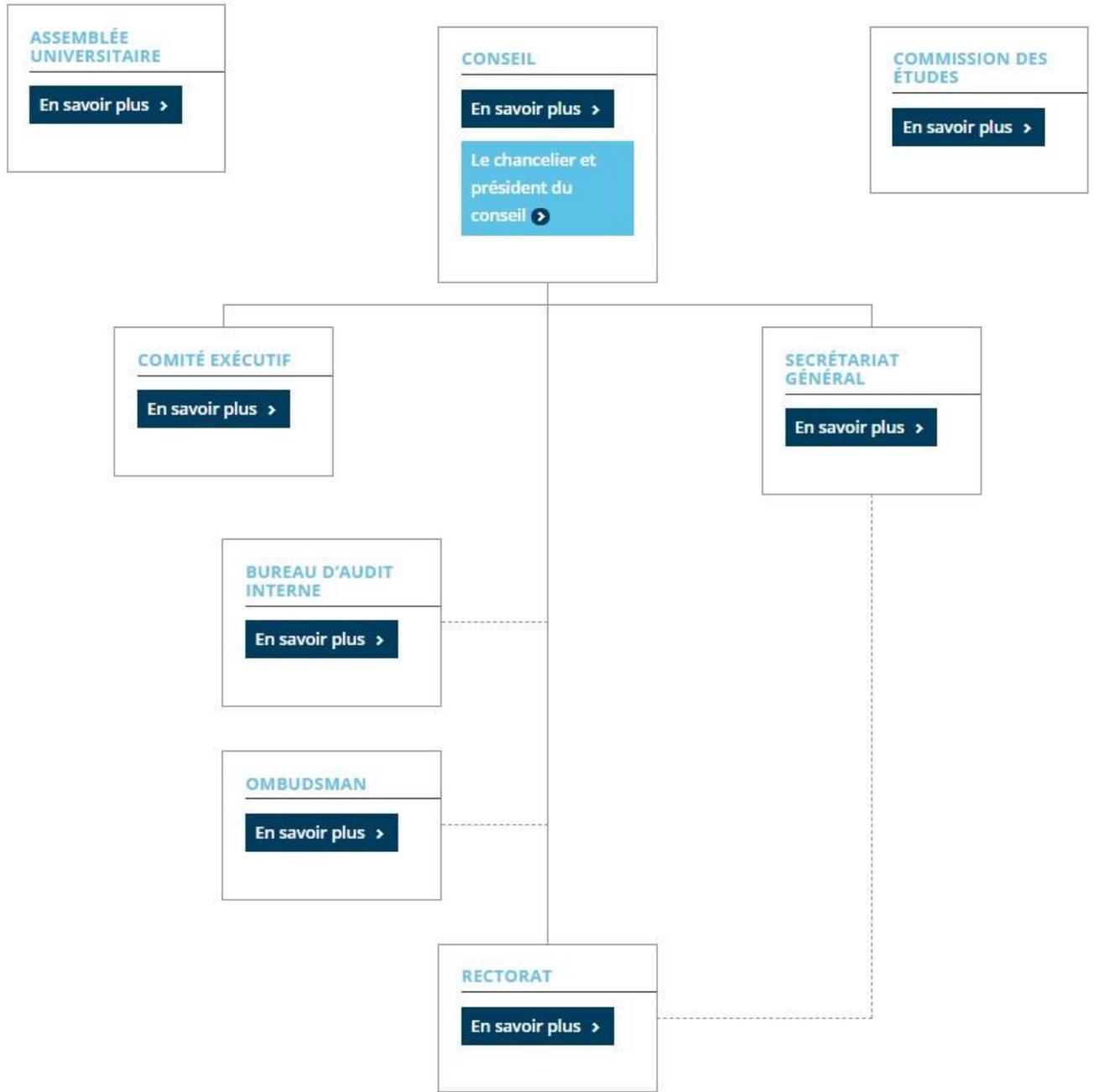
- 1^{er} pôle d'enseignement supérieur au Québec avec Polytechnique Montréal et HEC Montréal (École des hautes études commerciales)
- 4^e au Canada en volume des activités de recherche
- 41^e au monde pour la réputation de ses diplômés (*Global Employability University Rankings*)
- 73^e au monde en qualité (*Times Higher Education*)

Elle réunit une grande communauté d'employés et de diplômés :

- 13 facultés et écoles et 2 écoles affiliées
- 27 établissements de santé affiliés
- 2 300 professeurs et chercheurs
- 67 550 étudiants avec HEC Montréal et Polytechnique Montréal
- 27 % des étudiants aux 2^e et 3^e cycles et 15 % internationaux
- 400 000 diplômés partout dans le monde

Gouvernance de l'UdeM

Voici un survol de gouvernance de l'Université de Montréal qui est le produit de son histoire et de son évolution :



L'assemblée universitaire

Composée d'une centaine de membres de la communauté, l'Assemblée universitaire énonce les principes généraux qui président à l'orientation de l'Université et à son développement et adresse au Conseil des recommandations en ce sens. Elle fait aussi les règlements concernant le statut des professeurs et en surveille l'application.

Conseil

Le Conseil exerce tous les droits de l'Université et tous les pouvoirs nécessaires à son administration et à son développement.

Commission des études

La Commission des études assure la coordination de l'enseignement et son arrimage avec la recherche. Elle régit l'organisation pédagogique de l'Université et approuve les règlements en cette matière.

Comité exécutif

Le Comité exécutif assure l'exécution des décisions du Conseil et, sauf exception, en exerce tous les pouvoirs. C'est lui qui:

- ✦ Prépare le budget de l'Université ;
- ✦ Établit les états financiers ;
- ✦ Procède à la nomination de tout officier intérimaire et des cadres académiques qui ne sont pas nommés par le Conseil.

Secrétariat général

Le secrétariat général est responsable du fonctionnement des corps universitaires et d'un certain nombre de leurs comités, en plus d'être le gardien du sceau de l'Université et le cosignataire des diplômes.

Bureau d'audit interne

Le Bureau de la vérification interne est composé de professionnels dont le rôle est d'effectuer des activités d'assurance et de consultation indépendantes et objectives qui améliorent le fonctionnement général de l'Université de Montréal. Le Bureau aide l'Université à atteindre ses objectifs en fournissant une méthode ordonnée et systématique pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus de gestion du risque, de contrôle et de gouvernance.

Ombudsman

L'ombudsman a pour mandat de s'assurer du traitement juste et équitable, par l'administration universitaire, de toutes situations vécues par des membres de la communauté universitaire.

Rectorat

Le recteur est le premier dirigeant de l'Université. Il voit à l'exécution des décisions des corps universitaires et à la communication entre ces derniers. Il préside le Comité exécutif et l'Assemblée universitaire et signe avec le secrétaire général les diplômes décernés aux étudiants et étudiantes. C'est lui qui assure la liaison entre l'Université, les établissements affiliés et les autres partenaires. Il représente l'Université de Montréal dans ses relations extérieures. Nous vous invitons à découvrir [l'équipe de direction](#).

LA FACULTÉ DE MÉDECINE

Parmi les facultés fondatrices de son université, en 1878, la Faculté de médecine a pour mission de bâtir un avenir en santé en formant des professionnels et des scientifiques socialement responsables, tout en créant des connaissances et en les partageant avec les communautés d'ici et du monde. La vision de la Faculté est d'être un leader en santé et d'agir pour innover en enseignement et en recherche dans les secteurs des sciences fondamentales, des sciences cliniques et des sciences de la santé ([Planification stratégique 2021-2026](#)).

Disposant du plus vaste réseau clinique du Québec, composé de 14 établissements de santé, centres hospitaliers universitaires (CHU), instituts, centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) et centres intégrés de santé de services sociaux (CISSS), la Faculté de médecine, en collaboration avec son réseau universitaire intégré de santé (RUIS), assure les soins ultraspécialisés à 45 % de la population du Québec.

La Faculté de médecine de l'Université de Montréal, est :

- 1^{re} faculté de médecine francophone au monde;
- une des premières facultés de médecine en Amérique du Nord en matière d'admission en médecine et la première au Canada pour le nombre d'admissions en médecine, en réadaptation, en orthophonie et en audiologie;
- la seule au Canada à compter autant de programmes en sciences de la santé, dont nutrition et kinésiologie;
- les deux tiers des fonds alloués en recherche à l'Université de Montréal;
- 3 secteurs, 15 départements, 3 écoles;
- près de 8 000 étudiants et plus de 3000 professeurs, dont plus de 2000 professeurs cliniciens
- près de 45 000 diplômés dans tous les secteurs de la santé;
- plus d'un million de dollars en bourses remis annuellement aux étudiants;
- un des plus vastes éventails de programmes de formation médicale postdoctorale au Canada, avec 73 programmes de résidence;
- deux campus, un principal sur le campus de l'Université de Montréal et l'autre délocalisé en Mauricie
- le tiers des médecins du Québec, ainsi qu'une grande partie des professionnels de la santé de la province sont formés à la Faculté de médecine

L'équipe de la direction de la faculté

Doyen

Patrick Cossette

Vice-doyen exécutif Sciences cliniques et réseau

Mario Talajic

Vice-doyen aux affaires professorales et au développement académique

Éric Cohen

Vice-doyenne aux sciences fondamentales

Pierrette Gaudreau

Vice-doyenne aux sciences de la santé

Julie Gosselin

Vice-doyenne à la recherche et au développement

Ekat Kritikou

Vice-doyenne aux études médicales de 1er cycle

Geneviève Grégoire

Vice-doyen aux études médicales postdoctorales

François Girard

Campus de la Mauricie de l'UdeM

Marie-Hélène Girouard

Secrétaire facultaire

Josette Noël

Directrice des opérations et finances

Sylvie Monier

La recherche à la faculté de médecine

La recherche, sous tous ses aspects, occupe une place importante au sein de la faculté de médecine. La faculté travaille en étroite collaboration avec ses centres et instituts de recherche affiliés en vue d'optimiser l'avancement de la science, de recruter les meilleurs éléments dans les créneaux identifiés prioritaires et d'assurer une cohésion dans l'attribution des ressources.

Veuillez consulter les sections destinées à la recherche sur le site [facultaire](#) et [universitaire](#) pour plus d'information.

Le [Bureau Recherche Développement Valorisation \(BRDV\)](#) de l'UdeM est très présent et peut apporter un soutien sur plusieurs aspects de la recherche (concours de financements offerts, éthique de la recherche, services aux chercheurs, etc.).

De nombreux professeurs-chercheurs et professeurs-chercheurs cliniciens sont reconnus à l'échelle nationale et internationale et habilités à déposer des demandes de financement et à détenir des fonds de recherche.

[Consultez le répertoire de nos chercheurs.](#)

L'accès à un important réseau de 11 centres et instituts de recherche affiliés, dont deux grands centres hospitaliers universitaires. [Découvrez nos centres et instituts universitaires](#)

Des activités de recherche orientées par des créneaux d'excellence et des projets prioritaires.

[Explorez nos projets prioritaires](#)

L'enseignement

Le Centre de pédagogie universitaire a pour mission de contribuer à la valorisation de l'enseignement, en soutenant le personnel enseignant et les facultés dans leur développement pédagogique.

[Découvrez toutes les ressources disponibles](#) pour vous accompagner dans votre enseignement, l'Environnement numérique d'apprentissage, appréciation de l'enseignement, formations...

VOTRE ARRIVÉE À L'UNIVERSITÉ

Au sein de l'Université de Montréal, il existe plusieurs types de professeurs réguliers :

- Le titre de Professeur Temps plein Universitaire (PTU) s'applique aux personnes faisant une carrière d'enseignement à temps plein, ou au moins à demi-temps, et qui habituellement travaillent sur le campus. Les PTU sont assujettis à la convention collective du [SGPUM](#) (Syndicat général des professeurs de l'UdeM.).
- Le professeur Plein Temps Géographique (PTG) est d'abord et avant tout un médecin engagé par l'Université à titre de professeur adjoint, agrégé, titulaire, pour poursuivre une carrière professorale dans un centre hospitalier affilié (en qualité de membre actif) ou dans une autre institution affiliée. En cette qualité, il exerce ses activités cliniques en fonction de la réalisation de sa charge de travail. Les professeurs PTG sont assujettis à la convention collective de l'[AMCCEM](#) (Association des médecins cliniciens et chercheurs enseignants de Montréal).
- Le professeur sous octroi (PSO) se consacre à la recherche et à l'encadrement des étudiants aux cycles supérieurs. Il apporte également sa contribution à l'enseignement dans son domaine de recherche, au fonctionnement de l'institution et au rayonnement universitaire. Il est soumis aux règles de la convention collective des professeurs de l'Université de Montréal, soit le [SGPUM](#). Le professeur sous octroi est engagé par un contrat à durée déterminée qui coïncide avec la durée de la bourse salariale externe ou des fonds externes qu'il détient.

1. Votre nomination

Une fois que vous avez accepté l'offre de recrutement (PTU) ou lors de l'obtention de votre bourse salariale (PSO), votre dossier est soumis pour étude à l'assemblée départementale ou à un comité de celle-ci. Par la suite, le directeur du département le transmet au Comité de nomination de Faculté (CONOM). Suite à la recommandation du CONOM, le vice-doyen aux affaires professorales transmet votre dossier au vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, qui rend sa décision au nom du Conseil exécutif de l'Université après une évaluation par un comité institutionnel. C'est à l'issue de ce processus que votre embauche est officielle, soit après que votre nomination a été entérinée par les instances départementale, facultaire et universitaire. Une lettre du Bureau du personnel enseignant (BPE) vous est alors transmise, confirmant votre nomination ainsi que votre palier salarial.

La date de nomination est utilisée aux fins de calcul des années de service et de classification salariale. L'engagement initial au rang d'adjoint est d'une durée de trois ans et se termine le 31 mai. Lorsqu'un engagement commence à une autre date qu'au 1^{er} juin, sa durée est comptée à partir du 1^{er} jour de juin le plus rapproché de cette date. Ainsi, une embauche survenant avant le 1^{er} décembre sera comptée à partir

du 1^{er} juin de la même année, alors qu'une embauche survenant le 1^{er} décembre ou après sera comptée à partir du 1^{er} juin de l'année suivante.

Le renouvellement d'engagement d'un professeur au rang d'adjoint est également de trois ans et il se fait selon le processus d'évaluation précisé dans la convention collective du Syndicat général des professeurs et des professeurs de l'UdeM (SGPUM). Cet engagement est dit terminal si la promotion au rang d'agrégé n'a pas été obtenue au terme de ce deuxième mandat au rang d'adjoint.

L'engagement d'un professeur au rang d'agrégé ou de titulaire sans permanence est pour une durée de trois ans. Au terme de cette période, le professeur doit avoir obtenu sa permanence.

2. Votre entrée en fonction

La date d'entrée en fonction correspond à votre premier jour de travail à l'emploi de l'Université. C'est à partir de cette date que votre dossier d'employé est activé à la Direction des ressources humaines (DRH), que vous commencez à être rémunéré et à avoir accès aux différentes ressources de l'Université. Cette date est déterminée d'un commun accord avec la direction de votre unité d'attache.

Dès votre entrée en fonction, la DRH vous attribuera un numéro d'employé, aussi appelé matricule. Ce matricule vous permet de demander l'accès aux différents services de l'Université tels le courrier électronique, Proxy, l'accès au portail Mon UdeM ou à tout autre service Web sécurisé de l'Université. Ce matricule est en vigueur pour la durée de votre nomination. Il est donc essentiel de renouveler votre nomination si vous désirez conserver les accès de l'Université.

Lors de votre engagement, la Direction des ressources humaines vous attribue un UNIP temporaire. L'UNIP est un numéro d'identification personnelle permettant d'effectuer des transactions électroniques. Vous pourrez ainsi configurer votre courriel et vos autres services électroniques.

Votre UNIP ou mot de passe est la clé donnant accès à plusieurs services, dont le [portail Mon UdeM](#) et l'Intranet universitaire. Il s'agit généralement du mot de passe associé à votre compte SIM. Comme tout mot de passe, l'UNIP est personnel et ne doit en aucun cas être transmis à une autre personne. Au moment de l'authentification, l'UNIP doit être accompagné du Code d'accès DGTIC (Login). Afin d'assurer la protection de vos renseignements personnels, le changement de votre UNIP vous sera imposé au moins tous les six mois. Pour l'obtention ou le remplacement de votre UNIP, vous devez remplir un formulaire en ligne.

Le libre-service Synchro est un espace web sécurisé et unique qui permet aux employés notamment de gérer certaines activités en matière de ressources humaines, dont la paie et la mise à jour du dossier de l'employé. Il permet également de consulter et de mettre à jour le dossier d'employé.

<https://rh.umontreal.ca/nouvel-employe/>

Afin d'être en mesure de vous connecter aux différents services de l'UdeM depuis votre domicile ou en déplacement le VPN (Virtual Private Network ou Réseau privé virtuel) permet de vous connecter au réseau du campus de l'Université de Montréal et d'accéder aux ressources internes.

L'accès à ce service nécessite une [authentification](#) (code d'accès et mot de passe/UNIP). Pour plus de détails, consulter la fiche de service [Accès au réseau distant VPN](#).

3. Vos conditions de travail

La grande majorité de vos conditions de travail sont stipulées dans les conventions collectives du [SGPUM](#) (PTU, PSO) et de l'[AMCCEM](#) (PTG).

N.B. : Le palier salarial qui apparaît dans l'entente est celui qui a été établi au moment de l'offre d'embauche, à partir des pièces disponibles au dossier. Le cas échéant, ce palier sera modifié par la DRH sur réception de nouvelles pièces, et vous en serez informé officiellement dans une lettre.

4. Votre rémunération

Votre rémunération annuelle de base est déterminée en fonction de vos diplômes et de votre expérience professionnelle pertinente. Le calcul des années d'expérience reconnues aux fins de détermination de votre palier salarial est régi par la convention collective du SGPUM ou de l'AMCCEM. Votre classification salariale vous est communiquée au terme du processus d'embauche.

5. Progression salariale

Progression d'un palier : Le 1^{er} juin, à condition d'avoir obtenu son rang avant le 1^{er} décembre de l'année précédente. Avancement d'un palier dans ce rang (jusqu'à l'atteinte du maximum de l'échelle).

- Indexation des échelles : Le 1^{er} juin, selon les taux prévus à la convention collective.
- Changement d'échelle : Au moment de la promotion (1^{er} juin).

Vous trouverez les échelles salariales à la page suivante suivant si vous êtes membre du [SGPUM](#) ou de l'[AMCCEM](#).

6. Dépôt direct

Vous pouvez demander le dépôt direct de votre salaire une fois votre entrée en fonction. Pour ce faire, ou pour modifier vos informations bancaires par la suite, vous devez vous rendre sur Mon Portail UdeM accéder à Synchro, puis à Libre-service et sélectionner Paie et rémunération puis Dépôt direct. Votre rémunération sera versée aux deux semaines à l'institution financière de votre choix.

7. Votre allocation pour dépenses professionnelles

Dès votre arrivée à l'Université, le montant total de votre allocation professionnelle de l'année courante vous est versé ; vous en serez informé par courriel. Les demandes de remboursement doivent être faites dans l'année et elles ne doivent pas dépasser les fonds disponibles. L'année budgétaire à l'Université est du 1^{er} mai au 30 avril.

Vous trouverez sur [Mon Portail UdeM](#) l'information concernant les dépenses admissibles et la procédure de remboursement. Avant de procéder, merci de valider cette information auprès de la direction de votre unité.

À titre informatif : En 2021-2022, le montant de cette allocation est de **2401\$** (clause TP 4.03). Il sera indexé pour les années suivantes, selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation utilisée par le RRUM pour l'indexation des rentes, le 1^{er} janvier précédent.

8. Votre fonds de démarrage

Un fonds de démarrage pour vos activités de recherche vous est octroyé en vertu de la clause TP 4.02 de la convention collective. Ce fonds est destiné exclusivement au développement de votre programme de recherche et les dépenses admissibles correspondent aux règles des deux grands organismes subventionnaires CRSNG et CRSH. Il peut s'agir notamment :

- la rémunération versée à des étudiants ou étudiantes de cycles supérieurs, à des stagiaires de recherche postdoctorale, à des personnes professionnelles ou à des techniciens ou techniciennes de recherche;
- les frais de déplacement et de séjour;
- l'achat de matériel et de fournitures de recherche;
- les frais liés à l'expérimentation;
- les frais de transport de matériel et d'équipements;
- les frais de communication;
- les fournitures informatiques et les achats de banques de données;
- les frais de traduction, de reprographie, de location d'équipements.

Vos questions à ce sujet peuvent être adressées à la direction administrative de votre unité.

9. Achat d'un ordinateur

L'acquisition d'un ordinateur doit se faire auprès d'INSO Solutions informatiques, fournisseur agréé de l'Université, parmi une liste de plusieurs modèles normalisés. La liste est mise à jour périodiquement par un comité paritaire. Un ordinateur normalisé garantit le soutien technique des TI durant toute la durée de vie

utile de l'appareil. Pour les ordinateurs personnels non normalisés, le service d'accès au réseau Intranet de l'Université doit faire l'objet d'une demande auprès [des Technologies de l'information](#). Le service ne concerne alors que la connectivité de l'appareil au réseau informatique de l'Université.

10. Programme de francisation pour professeurs réguliers

Le Programme de francisation est offert par l'UdeM et s'adresse aux nouveaux professeurs régulier (PTU, PSO, PTG) non francophones. L'objectif du programme est de permettre à ces professeurs d'atteindre le niveau C1 de l'échelle de compétence du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues). Dans le cadre de ce programme, le professeur se voit offrir des sessions de tutorat personnalisé en fonction de son environnement et de ses besoins.

Pour plus d'informations à ce sujet, [communiquez](#) avec l'équipe de Développement organisationnel et formation de la Direction des ressources humaines.

Banque d'heures

Une banque d'heures a été mise sur pied pour permettre au professeur d'atteindre le niveau C1. Cette banque d'heures, ayant un maximum de 300 heures, est allouée en fonction du niveau de français du professeur déterminé lors d'un test de classement.

Tutorat français offert au conjoint

De plus, pour faciliter l'intégration des conjoints de professeurs dans le milieu francophone, l'Université assume les frais pour un maximum de 30 heures de tutorat en français individuel ou en petit groupe.

VOTRE ARRIVÉE À MONTRÉAL

1. Démarches d'immigration

À l'Université de Montréal, un service personnalisé est offert en matière d'immigration. Pour toutes questions relatives aux démarches d'immigration pour vous et les membres de votre famille, il faudra contacter l'équipe du service immigration à la DRH par courriel (info-immigration@drh.umontreal.ca).

2. Votre déménagement

La politique de soutien à la relocalisation de l'Université prévoit le remboursement de certaines dépenses reliées au déménagement d'un nouveau professeur et de sa famille habitant dans un rayon de plus de 80 km de l'Université.

Les frais de déménagement sont assumés par la Faculté, à sa discrétion. Il est d'usage de rembourser :

- les frais de déménagement, jusqu'à concurrence d'une valeur égale à 5 % du salaire de la professeure ou du professeur à son entrée en fonction
- les frais de déplacement vers Montréal, incluant ceux de la conjointe ou du conjoint et des enfants à charge:
 1. billets d'avion en classe économique, ou
 2. kilométrage, si le professeur effectue son déménagement en voiture
- les services spécifiques de soutien à la relocalisation, le cas échéant (par exemple, une agence de relocalisation)

Conditions de remboursement

La demande de remboursement doit être faite le plus tôt possible auprès de l'adjoint au directeur de votre département d'attache au maximum 12 mois après la date de nomination. Vous devrez alors fournir les pièces justificatives : factures, preuves de paiement, cartes d'embarquement (avion).

3. Numéro d'assurance sociale

Le numéro d'assurance sociale (NAS) est un numéro de neuf chiffres dont vous avez besoin pour travailler au Canada ou pour avoir accès aux programmes et aux prestations offerts par le gouvernement. Chaque NAS est attribué à une seule personne et ne peut légalement être utilisé par une autre personne. Vous devrez demander ce numéro d'assurance sociale par le [formulaire de demande de service eServices.Canada](#) en raison de la COVID-19. Vous pouvez vous rendre dans un [bureau gouvernemental](#) à moins d'une nécessité absolue.

4. Avantages sociaux

Assurances

La description détaillée du régime [MODULO](#) et plusieurs autres informations utiles aux nouveaux employés se trouve sur le site de l'[Université](#).

- Assurance pour soins médicaux et soins dentaires ;
- Assurance vie ;
- Assurance salaire court et long terme ;
- Assurance accident (mutilation ou décès).

Assurance-vie

Votre volume d'assurance vie est égal à 3,5 fois votre salaire annuel jusqu'à 65 ans ou jusqu'au jour précédant le début de votre retraite, selon l'événement survenant en premier. La prime payée par l'Université est un avantage imposable aux deux paliers de gouvernement. [Cliquez ici](#) pour consulter votre contrat d'assurance vie.

Régime de retraite

Votre participation au régime d'assurance vie est obligatoire et débute à la date où vous obtenez un poste régulier. Il est possible de transférer au RRUM la valeur des droits acquis dans le régime d'un autre employeur. Pour toutes les informations, consultez le [site Internet du RRUM](#).

Le régime d'assurance maladie du Québec

Dans certaines situations, les personnes arrivant de l'extérieur du Canada, même si elles ont déjà la citoyenneté canadienne, devront prévoir une période d'attente pouvant aller jusqu'à trois mois après leur inscription au régime d'assurance maladie avant de pouvoir bénéficier du régime. Cette période d'attente est appelée « délai de carence ». La Régie ne rembourse pas les soins de santé reçus pendant cette période, sauf exception. Cependant, l'Université a pris les mesures nécessaires pour que vous et les personnes qui vous accompagnent puissiez bénéficier en attendant d'une assurance privée couvrant les soins et les services de santé normalement couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Le coût de cette assurance est assumé par l'Université.

Dès votre arrivée au Québec :

- Vous devez vous inscrire au régime d'assurance maladie du Québec. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site du Gouvernement du Québec à l'adresse suivante : <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-maladie/inscrire>
- Vous devez communiquer avec la Direction des ressources humaines de l'UdeM à l'adresse courriel avantages-sociaux@drh.umontreal.ca ou par téléphone au 514 343-6111 poste 1477 afin de remplir votre formulaire d'adhésion à l'assurance privée. Vous devez aussi fournir à la DRH une copie de votre inscription à la RAMQ.

À noter que chaque membre de votre famille doit avoir sa propre carte d'assurance maladie.

Si vous avez besoin de consulter un médecin, vous pouvez joindre le Centre de santé et de consultation psychologique (CSCP). Le CSCP offre exclusivement ses services aux étudiants et au personnel de l'Université de Montréal. Vous y trouverez plusieurs professionnels de la santé : médecins, nutritionnistes, infirmières et physiothérapeutes. Pour plus d'informations, consultez leur [site internet](#).

Si vous êtes dans la nécessité de consulter un médecin d'urgence, voici deux outils que nous vous recommandons :

- [Trouver une ressource qui offre des consultations médicales le jour même](#)
- [Bonjour Santé](#)

L'utilisation de ces ressources vous permettra de trouver un rendez-vous dans les 24 heures.

Où téléphoner en situation d'urgence?

Composez le **911** si vous avez besoin de services d'urgence : services d'incendie, la police ou une ambulance. En cas de problème non urgent, composez le **811** pour joindre une infirmière ou un infirmier (service confidentiel et gratuit).

Les numéros 911 et 811 sont accessibles en tout temps.

5. Exemption d'impôt provincial pour les professeurs recrutés à l'étranger

Depuis le 1er juillet 2000, les nouveaux professeurs recrutés hors du Canada et dont le champ disciplinaire fait partie des cinq champs suivants, soit sciences, génie, finance, santé et nouvelles technologies de l'information et des communications, bénéficient d'un programme d'exemption d'impôt provincial du Gouvernement du Québec pendant une durée maximale de cinq ans (non renouvelable). Veuillez noter

que ce n'est pas l'Université de Montréal qui détermine votre admissibilité au programme, mais bien le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Vous trouverez l'information sur ce programme ainsi que le formulaire de demande en consultant le [site du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur](#).

Le vice-décanat aux affaires professorales fera un suivi à votre arrivé et veillera à le faire parvenir à la Direction des ressources humaines.

6. Intégration de la conjointe ou du conjoint

Vous pouvez bénéficier des services de l'agence de promotion économique du Grand Montréal [Montréal International](#) afin de faciliter l'intégration professionnelle de votre conjointe ou de votre conjoint.

7. Éducation et services de garde

Les places en services de garde, aussi appelés garderies, sont offertes pour les jeunes enfants, de leur naissance jusqu'à l'âge de 5 ans. Comme la demande est forte pour obtenir une place, il est recommandé d'inscrire votre enfant le plus rapidement possible dans les jours suivant votre arrivée. Vous pouvez chercher un service de garde pour votre enfant en utilisant la plateforme [La Place 0-5](#).

Services de garde subventionnés et non subventionnés

Il existe deux types de services de garde au Québec :

- Les services de garde subventionnés par le gouvernement du Québec : Ils offrent un prix par jour réduit et fixe de 8,50 \$ en 2021.
- Les services de garde non subventionnés : le service de garde détermine le prix de ses services. Si vous inscrivez votre enfant dans un service de garde non subventionné, vous pourriez cependant avoir droit à un crédit d'impôt. Celui-ci vous permet de récupérer jusqu'à 75 % du montant que vous avez payé pour faire garder votre enfant.

Au Québec, vous pouvez inscrire votre enfant à la maternelle dès l'âge de 4 ans. L'école est ensuite obligatoire dès l'âge de 6 ans et jusqu'à l'âge de 16 ans.

Maternelle

La maternelle prépare votre enfant à l'école primaire. La maternelle n'est pas obligatoire. Cependant, la majorité des enfants admissibles y sont inscrits.

Enseignement primaire

Tous les enfants de 6 ans doivent être inscrits à l'école primaire, même s'ils n'ont pas terminé la maternelle. Si votre enfant a 5 ans, il peut y être admis à la condition qu'il atteigne 6 ans avant le 1^{er} octobre de sa première année scolaire. L'enseignement primaire dure 6 ans.

Enseignement secondaire

Après les études primaires, vous devrez inscrire votre enfant à des études secondaires. La formation générale au secondaire dure 5 ans et permet à votre enfant de poursuivre des études postsecondaires.

[Inscrire vos enfants à l'école](#)

8. Finances

Ouvrir un compte bancaire

Pour faire des achats courants, vous avez besoin d'un compte bancaire. Vous pouvez en ouvrir un en vous présentant en personne à une institution financière et en fournissant les pièces d'identité requises. Comparez les services des différentes institutions avant de choisir celle où vous allez ouvrir votre compte bancaire. Choisissez celle qui vous offre le compte qui correspond le mieux à vos besoins.

Carte bancaire

Lorsque vous ouvrez un compte, l'institution financière vous remet une carte de débit bancaire. Celle-ci vous permet de payer vos achats dans la plupart des commerces. Des frais de service peuvent s'ajouter à chaque transaction, selon votre entente avec votre institution financière.

Demander du crédit

Avec du crédit, une institution financière ou un commerce vous avance un montant d'argent. Vous pouvez ensuite rembourser ce montant plus tard. Toutefois, vous devrez payer des intérêts sur le montant que vous avez emprunté. Ces intérêts sont généralement élevés et s'ajoutent au montant que vous devez rembourser. La facilité d'accès au crédit exige une grande prudence. Leur publicité est souvent alléchante. Par exemple, ils peuvent vous offrir des primes, des points bonis et d'autres incitatifs. Avant de faire une dépense à crédit, assurez-vous de pouvoir effectuer le versement total. Souvenez-vous que ce montant s'ajoute aux autres obligations financières que vous avez déjà.

Prêt hypothécaire

Aucun programme de prêt hypothécaire n'existe à l'UdeM. Toutefois, il existe des programmes gouvernementaux. Ils sont indiqués sur le site Internet de [la Société canadienne de l'hypothèque et du logement](#).

**Informations tirées [du site du Gouvernement du Québec](#)*

9. Téléphone mobile et internet

Téléphonie mobile

Il existe plusieurs fournisseurs de service en téléphonie mobile au Québec. Toutefois, en tant que professeur à Université de Montréal, vous êtes admissible au Programme exclusif des partenaires de TELUS. Vous trouverez tous les détails en visitant leur [site Web](#).

Voici d'autres fournisseurs de service en téléphonie mobile : [Koodo](#), [Fido](#), [Rogers](#), [Vidéotron Bell Mobilité](#) [Virgin Mobile](#), etc.

Internet

Il existe également plusieurs fournisseurs offrant un service d'accès internet. Plusieurs de ces compagnies sont les mêmes que celles offrant un service de téléphonie mobile (liste ci-dessus). Il serait peut-être avantageux pour vous de vous abonner à un forfait internet et téléphonie mobile. N'hésitez pas à faire des recherches et à comparer toutes les offres.

10. Location d'un logement et achat d'une propriété

Location d'un logement

Avant de vous chercher un logement, vous devez d'abord déterminer combien de pièces vous désirez et quel est votre budget. Puis, vous devez choisir l'emplacement du logement. Pour ce faire, informez-vous sur les caractéristiques des différents quartiers de Montréal en visitant [ce site](#). Une fois que vous aurez déterminé dans quel quartier vous désirez vivre, consultez les sites suivants pour trouver un logement qui vous conviendra : [Appartogo](#), [Appartmap](#), [Kangalou](#), [Kijiji](#), [La Marq](#), [Les PAC](#), [Logisquebec](#), [louer.ca](#), [Rentals.ca](#), [Studint](#).

Il existe aussi des groupes Facebook : [Logements à louer, Montréal](#), [Cession de bail et sous-location](#).

Une fois que vous aurez choisi votre logement, le propriétaire vous fera signer *un bail*. Un bail est en fait un contrat de location écrit qui explique les modalités sur lesquelles vous et votre propriétaire vous êtes entendus. Il s'agit d'un document juridique, il est donc important de le lire au complet et de le comprendre.

Au Québec, la période de pointe des fins de bail et des déménagements est au 1^{er} Juillet. Réservez vos déménageurs à l'avance durant cette période.

Achat d'une propriété

L'achat d'une propriété est un processus plus complexe que la location d'un logement. D'abord, vous devez confirmer auprès d'une institution bancaire que vous avez la capacité financière d'acheter une propriété afin d'obtenir un prêt hypothécaire. Plusieurs conditions sont à remplir pour qu'une banque accepte de vous financer : dossier de crédit, vérification de vos revenus, preuve d'emploi, mise de fonds, etc. Pour trouver le meilleur financement, vous pouvez vous-même contacter les banques : [Caisse Desjardins](#), [Banque de Montréal](#), [Toronto Dominion](#), [CIBC](#), [Banque Scotia](#), [Banque Nationale](#), [Banque royale](#), etc. Vous pouvez également utiliser les services d'un courtier hypothécaire : [Multi-Prêts](#).

Une fois que vous avez obtenu un prêt préautorisé, vous pouvez commencer vos recherches afin de trouver une propriété qui répond à vos besoins : [Centris](#), [Realtor](#), [duProprio](#), [Propriodirect](#). Il est parfois plus simple de faire équipe avec un courtier immobilier. Il peut vous aider à dénicher une propriété dans le quartier qui vous intéresse, selon votre budget. À noter que pour l'acheteur, les services du courtier sont gratuits. Voici quelques sites de courtiers immobiliers : [Remax-Québec](#), [Royal LePage](#), [Sutton Québec](#), [Via Capitale](#), etc.

11. Se déplacer à Montréal

Le transport en commun

Le transport en commun demeure le choix par excellence pour se déplacer à Montréal et pour vous rendre à la Faculté. Vous pouvez planifier vos déplacements sur le [site web de la STM](#).

L'utilisation des services de la STM s'effectue grâce à la [carte OPUS](#), une carte à puce sur laquelle vous pouvez charger vos titres de transport. Les bornes OPUS qui se trouvent dans les stations de métro vous permettent de recharger votre carte.

Vélo

Les pistes cyclables et les vélos en libre-service BIXI sont nombreux à Montréal. Les personnes soucieuses de l'environnement privilégieront ce mode de transport écologique, pratique et économique. Vous pouvez vous abonner au service de vélos BIXI, d'avril à novembre. [Pour connaître tous les détails, ainsi que les stations BIXI près de votre pavillon](#). Si vous voulez circuler avec votre propre vélo, il existe une multitude de points de vente de vélos usagés sur l'île. Assurez-vous d'avoir un bon cadenas. Des supports à vélo sont mis à votre disposition près de l'entrée de chaque pavillon de l'UdeM. Veuillez noter que le [Code de la sécurité routière](#) s'applique aussi aux cyclistes. Le port du casque est fortement recommandé.

Permis de conduire

À votre arrivée au Québec, vous pouvez conduire avec un permis qui a été délivré dans un autre pays pendant les 6 mois qui suivent votre arrivée au Québec. Après ce délai, vous ne pourrez plus conduire avec ce permis et vous devrez obtenir un permis de conduire du Québec. Il existe des accords entre le Québec et certains pays pour faciliter l'échange de permis de conduire. Si le pays dans lequel vous avez obtenu votre permis n'en fait pas partie, il est possible que vous deviez suivre des cours de conduite et passer des examens théoriques et pratiques.

Nous vous invitons à consulter le site de la [SAAQ](#) pour connaître les détails relatifs à l'obtention d'un permis.

Communauto

[Le service d'autopartage Communauto](#) est facilement accessible dans tout le grand Montréal et autres grandes villes du Québec. Ce service pratique et économique est à la portée de tous ceux qui désirent se déplacer à un moindre coût. Toutefois, vous devez détenir un permis de conduire valide pour utiliser ce service.

Une plateforme de [covoiturage](#) spécialement dédiée à notre communauté se trouve également à votre disposition.

Consultez le site du [Développement durable](#) pour en savoir plus concernant les différentes options de mobilité "vertes" offertes sur le campus.

Location d'une voiture

Pour la location à court terme, voici quelques compagnies: [Avis](#), [Budget](#), [Enterprise](#), [Globecar](#), etc. Vous pouvez réserver votre véhicule directement sur leurs sites.

Achat d'une voiture

Il existe une multitude de concessionnaires de voitures neuves et usagées et plusieurs options de financement. Voici quelques concessionnaires : [Hyundai](#), [Mazda](#), [Volkswagen](#), [Toyota](#), [AutoHebdo](#), [Gravel Auto](#), etc.